

Barème de frais et de commissions

En vigueur à compter du 1 décembre 2011

Pour des commissions et des frais concurrentiels, vous pouvez compter sur nous

Chez BMO Ligne d'action, nous sommes déterminés à fournir aux investisseurs comme vous les outils et les ressources nécessaires pour prendre, en toute confiance, des décisions de placement éclairées. BMO Ligne d'action s'engage à vous aider à atteindre vos objectifs de placement à un prix compétitif.

Frais fixes de 9,95 \$

Les clients qui ont un actif de plus de 50 000 \$ ou qui participent au Programme cinq étoiles ou au Programme pour les investisseurs actifs paient des frais fixes de seulement 9,95 \$ par opération.*

Actif	Commission
Moins de 50 000 \$	29 \$ (barème des commissions courant)
De 50 000 \$ à 249 999 \$	Frais fixes de 9,95 \$
De 250 000 \$ à 499 999 \$	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d'argent du Programme
500 000 \$ et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d'or du Programme cinq étoiles
Opérations par trimestre	Commissions
29 et moins	29 \$ (barème des commissions courant)
30 et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du Programme pour les investisseurs actifs

*Pour les modalités allez sur le site bمولignedaction.com/Baremedescommissions. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme cinq étoiles et le Programme pour les investisseurs actifs, consultez la section Produits et services du site bمولignedaction.com.

Barème des commissions courant

Opérations effectuées par l'intermédiaire de notre site Web ou du service Télétransactions BMO Ligne d'action

Actions

Bourses canadiennes

Jusqu'à 1 000 actions de toute valeur :

Ordre au marché	29 \$
Ordre à cours limité ou assorti d'instructions spéciales	29 \$

Plus de 1 000 actions :

Cours de l'action	Commission
Entre 0 \$ et 2,00 \$	1,5 % de la valeur nominale
2,01 \$ et plus	0,03 \$ /action

Si la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s'élève à 29 \$ pour les ordres au marché et à 29 \$ pour les ordres à cours limité ou assortis d'instructions spéciales. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 29 \$ pour les ordres au marché et de 29 \$ pour les ordres à cours limité ou assortis d'instructions spéciales.

Options

Bourses canadiennes et américaines

Un rabais de 20 % s'applique sur notre barème habituel de commissions sur les options.

Si la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 43 \$ CA ou de 43 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

Opérations effectuées par l'entremise d'un représentant de BMO Ligne d'action

Actions

Bourses canadiennes

Cours de l'action	Commission par action	
	CA	US.
Entre 0 \$ et 0,245 \$	2,5 % de valeur nominale	3 % de valeur nominale
Entre 0,25 \$ et 1 \$	35 \$ + 1/2¢ par action	39 \$ + 2¢ par action
Entre 1,01 \$ et 2 \$	35 \$ + 2¢ par action	39 \$ + 3¢ par action
Entre 2,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3¢ par action	39 \$ + 4¢ par action
Entre 5,01 \$ et 10 \$	35 \$ + 4¢ par action	39 \$ + 5¢ par action
Entre 10,01 \$ et 20 \$	35 \$ + 5¢ par action	39 \$ + 6¢ par action
20,01 \$ et plus	35 \$ + 6¢ par action	39 \$ + 7¢ par action
30,01 \$ et plus	35 \$ + 6¢ par action	39 \$ + 8¢ par action

Si la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 43 \$ CA ou 43 \$ US.

Options

Bourses canadiennes et américaines

Prix de l'option	Commission par contrat
Entre 0 \$ et 2 \$	35 \$ + 1,50 \$
Entre 2,01 \$ et 3 \$	35 \$ + 2,00 \$
Entre 3,01 \$ et 4 \$	35 \$ + 2,50 \$
Entre 4,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3,00 \$
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$

Lorsque la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission maximale s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 43 \$ CA ou de 43 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

BMO  Ligne d'action^{MD}

Ça a du sens. Profitez.^{MD}

Fonds d'investissement

Nous vous offrons l'accès à plus de 9 500. Aucune commission n'est imputée aux ordres d'achat, de vente et d'échange (des frais de rachat peuvent s'appliquer. Voir ci-dessous.).

Politiques de placement et souscriptions minimales pour les fonds d'investissement :

1. À l'exception des fonds du marché monétaire et des fonds de bons du Trésor, la souscription initiale minimale à l'achat est de 1 000 \$ ou de tout autre montant minimal exigé par la société d'investissement, selon le montant le plus élevé. Des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent. Les ordres d'échange sont sujets aux mêmes montants minimaux à l'achat.
2. Dans le cas des fonds du marché monétaire BMO, du Fonds de bons du Trésor BMO et des fonds du marché monétaire BMO Guardian, une souscription initiale minimale de 5 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent à l'achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 5 000 \$.
3. Pour tous les autres fonds du marché monétaire et fonds de bons du Trésor, une souscription initiale de 25 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent à l'achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 25 000 \$.
4. Le montant minimal par fonds et par période d'achat ou de retrait des plans d'achat automatique (PAA) et des plans de retrait automatique (PRA) est de 100 \$.
5. Frais de rachat: à l'exception des fonds du marché monétaire, des fonds de bons du Trésor et des fonds avec frais de vente différés (FVD), des frais de rachat de 1 %, assujettis à un montant minimal de 43 \$ (35 \$ pour les ordres électroniques) seront imputés pour les fonds détenus moins de 90 jours. Les ordres d'échange sont assujettis aux mêmes frais de rachat.
6. Certaines sociétés d'investissement peuvent imputer des frais additionnels. Ces frais peuvent comprendre des frais d'ouverture de compte, des frais de rachat ou des frais de vente différés lors du rachat des fonds FVD.

Obligations, bons du trésor, CPG, coupons détachés

Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué. Vous pouvez bénéficier d'économies additionnelles en effectuant en ligne vos opérations sur les produits à revenu fixe.

Obligations cotées en Bourse

Valeur nominale de l'obligation	Commission
Entre 0 \$ et 49 999 \$	40 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$

Bénéficiez d'un rabais de 20 % chaque fois que vous passez des ordres électroniques, sous réserve d'une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ US.

Dépôt et livraison de lingots d'or

Commission du programme de dépôt d'or de BMO:

35 \$ + 1.00 \$ l'once.

Frais de rachat du programme (MTL001) :

Les rachats sont calculés selon la VAN moins les frais de rachat (écart). Actuellement, les frais/l'écart sont de 2 %.

Frais de retrait et de livraison (MTL001) :

\$100 \$ l'once (taxes applicables en sus).

Frais de retrait et de livraison (MTL002) :

Aucuns frais additionnels, car ces frais sont inclus dans le prix.

Les commissions du programme de dépôt/livraison d'or de BMO sont facturées en dollars canadiens. Les clients participants au programme de dépôt ne paient aucuns frais de stockage ou de gestion annuels. Des frais s'appliqueront si le client demande une livraison de l'or. La vente de lingots d'or peut occasionner des revenus ou des pertes à BMO. L'achat minimum est une once.

Certificats d'or et d'argent

Certificat	Commission
Or	35 \$ + 1,00 \$ par once
Argent	35 \$ + 1,00 \$ par once

Les commissions pour les certificats sont imputées en dollars US. L'achat minimal est de 5 onces pour l'or et de 50 onces pour l'argent. Il n'y a aucuns frais de droit de garde.

Frais relatifs au compte d'épargne libre d'impôt

Transfert de la totalité du compte	135,00 \$
Transfert d'une partie du compte	50,00 \$
Swaps (Des taxes pouvant s'appliquer.)	45,00 \$

Plus sur nos frais et commissions

- Le barème de commissions habituel s'applique aux opérations exécutées par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action.
- Le calcul de la valeur nominale de l'opération sur titre tient compte de toutes les opérations effectuées pour un compte sur un titre en particulier pendant une séance de Bourse*.
- Des frais de courtage complets s'appliquent aux ordres partiels, sauf lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Le montant des commissions applicables aux ordres multiples est calculé en fonction du coût moyen du titre lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Les commissions à l'égard des opérations sur le marché américain sont imputées en dollars US.
- Les opérations électroniques sont exécutées par l'entremise du site Web de BMO Ligne d'action ou du service Télétransactions BMO Ligne d'action.
- Si vous modifiez un ordre par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action, le barème habituel de commissions s'applique sur l'ordre initial et aux changements subséquents à cet ordre.
- Les tarifs sont en vigueur depuis le **14 novembre 2011** et sont sujets à changement sans préavis.

* Les modalités applicables au Programme cinq étoiles et au Programme pour les investisseurs actifs peuvent varier. Pour prendre connaissance de ces modalités, consultez la rubrique Services du menu Produits et services du site bمولignedaction.com.

Frais généraux relatifs aux comptes

Les frais suivants s'appliquent à tous les comptes BMO Ligne d'action. Des taxes peuvent s'appliquer

Frais d'enregistrement des titres (Remarque : des frais supplémentaires sont exigés pour les demandes urgentes)	50,00 \$ par certificat
Recherche de relevés, vérification d'opérations sur titres, etc.	40,00 \$/h (minimum 40 \$)
Opérations d'échange (entre régimes enregistrés et non enregistrés)	45,00 \$
Transferts internes (comptes non enregistrés)	25,00 \$
Transfert vers une autre institution financière :	
- totalité du compte	135,00 \$
- partie du compte	50,00 \$
Frais de traitement de certificat - compte successoral	50,00 \$ par titre
Demande de chèque	10,00 \$ par demande
Garde de valeurs (sauf les OEC et les CPG)	50,00 \$ par certificat, par mois
Copie de relevé ou de confirmation	5,00 \$ par article

Frais relatifs aux comptes non enregistrés

Frais de solde minimal

Des frais trimestriels de 25 \$ CA seront imputés aux comptes non enregistrés dont le solde est inférieur à 10 000 \$. Des taxes peuvent s'appliquer. Les clients titulaires d'un compte de placements enregistrés de BMO Ligne d'action ainsi que ceux qui font au moins deux « opérations à commission* » sur une période de six mois sont exonérés de ces frais. Les frais sont imputés lorsque la « moyenne des soldes des comptes du ménage » est inférieure à 10 000 \$ à la fermeture des bureaux, le dernier jour de chaque trimestre civil. La « moyenne des soldes des comptes du ménage » désigne la valeur moyenne de tous les comptes domiciliés à la même adresse, à l'exception des comptes exonérés de frais.

* Les opérations à commission sont les suivantes : opérations d'achat et de vente d'actions, d'options, de fonds communs assortis de frais et de titres à revenu fixe, à l'exception des CPG, des obligations d'épargne du Canada et des obligations d'épargne des gouvernements provinciaux.

Service accèsplus^{MD}

Les comptes non enregistrés de BMO Ligne d'action sont assortis du service AccèsPlus^{MD1}.

Tous les mois, vous avez droit gratuitement à deux chèques, retraits ou virements à une succursale de BMO Banque de Montréal ou à un guichet automatique, ou à deux opérations de service Paiement direct INTERAC^{MD*}.

Les frais pour chaque chèque, retrait, virement ou opération de service Paiement direct INTERAC supplémentaire, ainsi que pour tout autre débit, comme les débits préautorisés ou les débits directs, sont les suivants :

	À la succursale ²	Au guichet automatique	Achat par paiement	Services bancaires libre-service
Chèque	0,75 \$	•	•	•
Retrait	1,00 ³	0,65	0,65	•
Virement	1,00	0,65	•	0,65
Paiement de facture par débit	1,00 ⁴	0,65 ⁵	•	
Interrogation sur le mouvements de compte	1,00	0,65	•	0,65 ⁶

* Le symbole « • » indique que le service n'est pas offert.

¹ Les services bancaires libre-service comprennent les services bancaires par téléphone et en ligne.

² Les opérations en succursale comprennent les opérations effectuées au téléphone par un directeur – Services bancaires en direct.

³ Les retraits à partir d'un chèque déposé en succursale sont considérés comme des retraits en succursale ou des retraits d'espèces sur montant déposé.

⁴ Des frais d'opération de 1,50 \$ s'appliquent également à tout paiement de facture effectué en succursale ou par un directeur – Services bancaires en direct.

⁵ Des frais de 1,00 \$ s'appliquent sur les règlements de factures en format papier aux GA.

⁶ Aucuns frais pour les interrogations sur les mouvements du compte effectuées par l'entremise du service Télétransactions BMO Ligne d'action, du site Web de BMO Ligne d'action ou des services bancaires en ligne.

Les frais ci-dessus s'appliquent aussi aux comptes en dollars US le cas échéant, et sont imputés dans cette monnaie.

Des frais supplémentaires sont exigés pour chaque retrait à un guichet automatique d'une autre institution que BMO Banque de Montréal :

Au Canada (réseau INTERAC)	1,50 \$
Aux États-Unis ^{7,8}	3,00 \$
À l'extérieur du Canada et des États-Unis ⁸	5,00 \$
Achat par paiement direct (carte de débit) à l'extérieur du Canada	0,50 \$

⁷ Les frais ne s'appliquent pas aux opérations effectuées aux guichets bancaires de BMO Banque privée Harris du réseau Cirrus.

⁸ Les opérateurs des guichets bancaires autres que ceux de BMO Banque de Montréal peuvent imputer leurs propres frais d'opération.

Programmes de services bancaires courants

Si vous préférez payer un montant fixe mensuel, au lieu de payer pour chaque opération, nous vous suggérons d'opter pour l'un des quatre programmes de services bancaires courants de BMO Banque de Montréal pour votre compte de particulier de BMO Ligne d'action avec service AccèsPlus.

Pour plus d'information sur les programmes de services bancaires, consultez la section Programmes et comptes du menu Finances personnelles sur bmo.com.

Les frais suivants s'ajoutent aux frais déjà mentionnés. Il se peut que certains d'entre eux soient supprimés pour les clients qui adhèrent à un plan bancaire de BMO Banque de Montréal.

Traite en dollars canadiens ou américains	6,50 \$
Mandat en dollars canadiens ou américains	6,50 \$
Chèque certifié (voir Traite et Mandat ci-dessus)	non offert
Retour d'un article sans provision – Chèque ou article de débit ou de paiement préautorisé (incluant tout article payable à BMO Banque de Montréal et tiré sur un compte de particulier)	42,50 \$
Tirage d'un chèque non codé à l'encre magnétique	0,00 \$
Commandes de chèques personnalisés aux taux en vigueur Chèque en devises tiré sur un compte en dollars canadiens	10,00 \$
Virements par fil reçus	14,00 \$
Search and/or copy of Personal Account item (such as statements, vouchers, cheque tracing, transaction receipts)	5,00 \$
Opposition au paiement - d'un seul chèque	12,50 \$
- d'une série de chèques (par demande)	20,00 \$
Virements (les frais suivants s'ajoutent aux frais habituels imputés pour tout débit)	
- Virement de fonds en cas de découvert	5,00 \$
- Établissement ou modification d'instructions pour les virements réguliers entre comptes (ordre de virement permanent)	4,50 \$
- Virement du solde de votre compte à une autre institution financière	20,00 \$

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts payés sur les encaisses ou les soldes débiteurs de votre compte BMO Ligne d'action sont sujets à modification sans préavis. Pour obtenir des renseignements à jour sur les taux, consultez la section Taux du site bmolignedaction.com ou communiquez avec un de BMO Ligne d'action.

Les frais resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. En cas de majoration, les clients seront avisés 60 jours avant l'entrée en vigueur des modifications. Les services assujettis à la taxe fédérale ou provinciale sont indiqués. La taxe payée est indiquée séparément ou, si elle est incluse, elle sera indiquée directement sur les relevés, reçus, etc.

¹⁰⁰¹ Le service AccèsPlus de BMO Ligne d'action se compose d'un compte de placement BMO Ligne d'action, d'un compte bancaire en dollars canadiens de BMO Banque de Montréal et, si vous en faites la demande, d'un compte bancaire en dollars américains. Normalement, les liquidités sont détenues dans un compte bancaire de BMO Banque de Montréal sauf lorsqu'elles sont détenues temporairement par BMO Ligne d'action Inc. Le service AccèsPlus est régi par les modalités de la Convention du client de BMO Ligne d'action. Les régimes enregistrés autogérés ne sont pas admissibles au service AccèsPlus. Pour les comptes en dollars US, les montants sont inscrits en dollars US. Les soldes des comptes de dépôt en dollars US ne constituent pas des dépôts assurés au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. L'accès aux guichets automatiques est limité selon le lieu, la limite quotidienne attribuée à votre carte ou la capacité des appareils.

¹⁰⁰² La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée INTERAC d'Interac Inc. et de la marque déposée Cirrus de Cirrus System, Inc. ¹⁰⁰³ La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque de commerce MasterCard International Incorporated. BMO Ligne d'action est une société membre de BMO Groupe financier. ¹⁰⁰⁴ Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de Bank of Montreal Holding Inc.

Membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'OCRCVM.

Opérations de change

Lorsqu'elle est nécessaire, la conversion monétaire se fait à la date de la transaction, au taux établi par BMO Ligne d'action. Les taux de change peuvent changer sans préavis et varier selon le marché, le type de devise et la valeur brute de la transaction. Lorsqu'une transaction nécessite une conversion monétaire, et à moins d'avis contraire exprès de sa part, BMO Ligne d'action agit à titre de mandataire et exécute la conversion au taux établi par BMO Ligne d'action (ou par des parties qui lui sont liées), à notre entière discrétion. BMO Ligne d'action peut tirer un revenu de la conversion. Veuillez communiquer avec un représentant de BMO Ligne d'action pour obtenir des renseignements sur les taux ou des détails supplémentaires. Étant donné que BMO Ligne d'action offre des comptes enregistrés en dollars canadiens et américains (régimes enregistrés d'épargne-études exclus), toute somme en monnaie étrangère autre que le dollar américain déposée dans un compte enregistré, y compris les dividendes, les intérêts et le produit de la vente de titres étrangers, sera convertie en dollars canadiens ou américains, selon la monnaie du compte dans lequel le titre est détenu, et BMO Ligne d'action (ou des parties qui lui sont liées) peut tirer un revenu de la conversion.

Conversion de devises

BMO Ligne d'action agit à titre de mandataire pour la conversion de devises. Toute somme déposée en devises dans un compte enregistré, y compris des dividendes, des intérêts ou le produit de la vente de titres étrangers, sera automatiquement convertie en dollars canadiens si l'opération vise des titres du compte libellés en dollars canadiens, ou en dollars américains si l'opération vise des titres du compte libellés en dollars américains, le cas échéant. BMO Ligne d'action et des parties qui lui sont liées appliquent des taux de conversion discrétionnaires et peuvent tirer un revenu de la conversion de devises.

Frais relatifs aux comptes enregistrés

REER, CRI et REEE

Il y a exonération des frais lorsque le solde de votre compte est de 25 000 \$ et plus. Des frais d'administration annuels de 100 \$ sont imputés pour les comptes REER et CRI dont le solde est inférieur à 25 000 \$ et de 50 \$ pour les comptes REEE dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

- Il y a exonération des frais jusqu'au 31 décembre de la première année où le compte est ouvert.

FRR, FRV et FRRI

Désenregistrement de REER et de FERR	50,00 \$
Régime d'accession à la propriété	25,00 \$
Régime d'encouragement à l'éducation permanente (Des taxes pouvant s'appliquer.)	25,00 \$